



[Les vœux de la municipalité, le 19 janvier 2019](#)

Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 19 janvier à 18h30.

Un buffet prometteur vous sera proposé.

Nous vous attendons très nombreux.

N'oubliez pas de nous retourner votre bulletin de participation ci-joint.



Le mot du Maire

Je voudrais tout d'abord revenir sur le fait marquant de l'année 2018 pour notre commune : les inondations du bourg de Lorette qui ont meurtri plusieurs familles et choqué tous les habitants de la commune. En soutien aux sinistrés, notre action auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a abouti favorablement et ce fut un grand soulagement. Toutefois, cette reconnaissance, si elle s'impose aux assureurs, ne les contraint pas suffisamment car ils laissent toujours à la charge des sinistrés, des sommes importantes à régler. Et c'est une injustice énorme ! Cette situation est dénoncée, mais malheureusement ce n'est pas à notre niveau que des changements peuvent être opérés.

Aujourd'hui, la famille LAFFITTE n'a toujours pas rejoint son domicile en travaux ; nous espérons que cela sera chose faite pour Noël. Je leur adresse mes plus vifs encouragements.

Concernant les autres dossiers communaux traités par le conseil, vous avez pu suivre leur évolution dans les précédentes Gazette et je les traiterai lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier.

Dans mon édito de décembre 2017, je vous faisais part des difficultés que rencontraient les maires dans leurs relations avec le gouvernement et notre Président. Je relevais aussi tous les domaines qui posaient problème à la population dans son ensemble. J'écrivais notamment :

« Sans préjuger de l'impact de certaines décisions (loi travail...) à plus ou moins long terme pour favoriser la diminution du chômage, réduire le déficit public, on est loin de stigmatiser les fraudeurs fiscaux, les fraudeurs à la TVA ou à l'Impôt sur les sociétés, en braquant plutôt les projecteurs sur les demandeurs d'emploi, ceux qui perçoivent des prestations sociales, la fonction publique, les collectivités locales qui embauchent trop. Alors que la fraude fiscale est évaluée à 60 milliards d'€, que la fraude aux cotisations sociales (travail illégal, détachements,...) frôle les 14 milliards d'€ (par comparaison le déficit de la sécurité sociale est estimé à 4,7 milliards pour 2017) il apparaît plus simple pour réduire les déficits, de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, de réduire le nombre de contrats aidés, d'augmenter la CSG, de baisser les APL, de geler les retraites, de mettre à contribution les collectivités territoriales, dont les communes, que de s'attaquer par exemple aux puissants groupes, aux grosses entreprises, ceux qui optimisent l'évasion fiscale en se domiciliant dans des paradis fiscaux que l'EUROPE continue de tolérer dans son espace. En prime, les lois votées au début de ce quinquennat semblent à tout le moins privilégier les plus riches, dont quelques membres nous gouvernent. »

...../.....

« Dans ce contexte,

★ Comment maintenir demain les services demandant la présence de beaucoup de personnel (crèches, centres de loisirs, médiathèques,...) si ce n'est en augmentant la fiscalité ?

★ *Quid demain de nos services de santé, de la présence des médecins généralistes et spécialistes dans nos campagnes ? Les désert médicaux s'amplifient et ce mouvement semble inexorable, aucune mesure (même la création des maisons de santé) ne semblent en mesure d'inverser le phénomène.*

★ *Comment maintenir des personnes âgées à leur domicile, quand les services d'accompagnement sont saturés ? Quand des personnes isolées ne peuvent utiliser de transports en commun ? On nous vante au niveau régional la "Silver Économie" créatrice d'emplois... Mais avec quels moyens ?*

★ *Qui demain pourra vivre en maison de retraite, quand un mois de séjour en EPHAD avoisine les 3 000 € ?*

★ *Quelle entreprise pourra s'installer chez nous, quand le réseau internet, la téléphonie mobile sont défectueux ?*

★ *Comment éviter le départ de familles, lorsque les enfants scolarisés au collège ne peuvent pas se connecter à Internet ? Comment croire aux engagements du Premier Ministre en la matière ? »*

Un an après, les faits me donnent raison !

Quelles mesures ont été prises depuis un an pour réduire la fracture sociétale ? tempérer les effets d'une économie trop libérée ? limiter les ardeurs d'actionnaires trop gourmands ? etc...

Tout ce que je mettais sur la table en 2017 ressort aujourd'hui suite à la mise en œuvre de la taxe carbone. Depuis quelques semaines, le pays est sous tension. De manifestations en ronds-points occupés, les « gilets jaunes » qui s'estiment ignorés des partis politiques, des syndicats, des députés, mettent en avant de nombreuses revendications qui, jusqu'à présent n'étaient portées ni par les uns, ni par les autres. Le pouvoir en place a traité ce mouvement avec condescendance, avec dédain, alors que 75% de la population le soutenait, pensant naïvement qu'il s'éteindrait aussi vite qu'il était né. Comme dans beaucoup d'autres domaines (notamment ses rapports avec les maires) notre Président a agi avec légèreté, avec inconséquence, avec mépris.

Sur la défensive, il a dû reculer, après que des casseurs ont mutilé PARIS, mis à feu une Préfecture, saccagé des péages..... en proposant des mesures générales, qui malheureusement, ne répondent pas à l'attente de nombreux habitants.

En effet, les 100 € d'augmentation de la prime d'activité, majorés peut-être d'une prime laissée à la libre appréciation de l'employeur, liée sans doute à la bonne santé de l'entreprise, permettront-ils aux « smicards » d'être mieux lotis et de mieux faire face aux dépenses quotidiennes.

Les mesures prises permettront-elles à ceux qui travaillent d'avoir plus de disponibilités financières que ceux qui ne travaillent pas et vivent de prestations.

Les mesures peuvent-elles satisfaire ceux qui dépensent 200 à 250 € d'essence ou de gas-oil par mois pour rejoindre leur lieu de travail.

Ces mesures réduiront-elles les dépenses de loyers ?

Ces mesures permettront-elles à ceux qui n'ont pas d'emploi, d'en trouver dans des secteurs ruraux sans services, dans des secteurs désindustrialisés ?

Ces mesures permettront-elles à des bacheliers ruraux de pouvoir poursuivre des études quand on habite loin des universités, que les chambres d'étudiants en résidences universitaires sont insuffisantes, que par ailleurs les loyers privés sont exorbitants, inabornables pour des enfants de « smicards », de chômeurs (voir Bordeaux). Quel gâchis !

Ces mesures rétablissent-elles l'équité fiscale ? Non, non.

Je pourrais continuer encore et encore en parlant de l'accès aux soins, des transports, de la téléphonie mobile (voir page 4), de la ruralité délaissée, des services publics qui disparaissent etc...

Mais je vous laisse le soin de compléter ce tableau incomplet en répondant à la consultation que je lance ce jour dans la Gazette, en accompagnement d'une initiative lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), « MAIRIES OUVERTES ».

Votre participation, vos réponses, me permettront d'aborder les sujets et revendications posés avec notre député laREM, Pascal LAVERGNE et de participer au débat national lancé par le Président et son gouvernement, en espérant qu'il sera plus à l'écoute que l'ancienne députée, Christelle Dubos, rencontrée le 19 mars 2018.

Dans cette attente, je vous souhaite de bonnes fêtes et espère vous retrouver lors de la soirée des vœux du maire et du conseil municipal le 19 janvier prochain.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui sont affectés par la maladie ou autres problèmes de santé. Je sais que pour beaucoup la famille est très présente mais nous sommes là aussi pour apporter notre soutien et être à l'écoute.

Votre maire, Christian MALANDIT-SALLAUD

Vie locale

État Civil

Naissance Le 28 juin 2018 **Anaë LAFFITTE**
au foyer de Marvin LAFFITTE et de Virginie LABAT
Félicitations à cette famille.



Mariage Le 21 juillet 2018
Richard PROUTEAU et Léa SALMERON
Félicitations aux mariés



Le Repas des séniors, le 15 décembre

Cette année, le repas a eu lieu au restaurant l'Abricotier de Saint-Macaire.

Une quarantaine de convives ont apprécié ce moment de convivialité.

De nouvelles rencontres, de longues discussions, entre générations, ont été appréciées de tous.

De l'avis général, cette traditionnelle manifestation ne demande qu'à perdurer.



Actualités...

Réunion publique compteurs communicants Linky

Le 4 décembre, une réunion publique, organisée par la municipalité, a réuni une trentaine participants, en présence de Messieurs Trottin, interlocuteur privilégié de la commune auprès d'Enedis, et Guigou, directeur des territoires girondins d'Enedis.

Au cours de cette réunion, des échanges, parfois nourris, ont permis à chacun de pouvoir poser des questions. Les interlocuteurs d'Enedis ont, durant deux heures, apporté des éclaircissements sur la pose de ces compteurs et notamment sur l'intervention des prestataires.

Chacun est libre d'accepter les réponses d'Enedis. Il nous paraît toutefois inconséquent de changer des compteurs électroniques récents par d'autres compteurs électroniques dits communicants alors que les précédents l'étaient déjà.

Mais confirmation a été faite que la commune ne peut pas s'opposer, légalement, au changement des compteurs sur son territoire. D'ailleurs, après avoir pris une délibération de refus, la commune a dû retirer celle-ci à la demande du sous-préfet (voir page 6). Par contre, elle exigera toujours, de la part d'Enedis et de ses prestataires, une intervention acceptée par l'utilisateur.

Une motion en ce sens pourra être prise par le conseil municipal en janvier, sachant que la pose des nouveaux compteurs ne devrait pas être effective avant 2020.

Pour ce qui concerne les particuliers, aucune pose ne pourra s'effectuer sans l'accord du propriétaire, que le compteur soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation. Toutefois, la limite de propriété devra être bien formalisée pour éviter toute intrusion par méconnaissance.

Dans l'hypothèse où le compteur ne serait pas changé, votre fournisseur d'électricité fera toujours appel à un prestataire pour relever les comptages. Mais attention, si aujourd'hui aucune décision ne semble avoir été prise pour facturer le passage de ces agents, rien ne permet d'affirmer qu'il en ira de même demain.

La mairie reste à votre disposition pour toute information dont vous aimeriez disposer. La Gazette ne pouvant établir un compte-rendu exhaustif de la réunion.

Téléphonie mobile... ça avance malgré tout !

La demande effectuée par le maire auprès d'Orange, pour obtenir l'installation d'une antenne sur le secteur de Lorette, s'est révélée infructueuse., Il a donc saisi, en novembre, le chargé de mission numérique de la préfecture, le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Aquitaine), monsieur DE RYCK.

Ce dernier a saisi le sous-préfet, Éric Suzanne, lequel nous a adressé la réponse suivante :

« Je viens vers vous car le chargé de mission numérique au SGAR, M. F. DE RYCK, m'a adressé le msg que vous lui avez envoyé.

En pratique, nous travaillons au sein d'une équipe-projet qui comprend l'AMG, l'AMRG, le CD 33, le SDEEG, ENEDIS, le SGAR et les 4 opérateurs de téléphonie pour faire remonter des priorités à Paris (mission France mobile) afin que des travaux soient entrepris pour construire des pylônes. Et améliorer la couverture qui en a bien besoin en certains points.

Pour cela nous avons classé pour 2019 nos priorités de 1 à 7 sachant nous disposons d'une dotation de 4 sites à équiper et pas un de plus.

Ce travail de remontée de priorités à partir des données fournis par les opérateurs prend du temps et nous y travaillons comme Paris l'a demandé depuis le début septembre de cette année.

Ce faisant, c'est un travail de longue haleine qui est engagé qui s'établira sur les années 2018, 2019, 2020, 2021 et après. Ainsi, chaque année, un quotas sera attribué à chaque département à l'intérieur duquel nous fixerons nos priorités.

Le dispositif dont je vous parle est national et concerne donc toute la France.

Pour 2019, les arbitrages qui ont mis en avant la population classe votre commune au rang "6" des priorités. Cela veut dire que vraisemblablement nous ne pourrons lancer des études puis des travaux que sur la dotation 2020.

Ce terme peut vous paraître lointain mais il n'y pas que votre commune qui nécessite une amélioration de la couverture mobile. En effet, plusieurs autres n'ont pas été identifiées par les opérateurs comme à proposer avec des priorités à fixer par l'équipe-projet alors que la vôtre fait partie des lieux à prendre en compte en Gironde. En outre, si le rang "6" ne vous classe pas parmi les candidats de 2019, votre commune prend rang d'une façon affirmée ainsi que je l'ai proposé moi-même en réunion. »

Non satisfait du contenu de celle-ci, le maire a réagi immédiatement en ces termes :

« Je vous remercie de votre réponse.

Je connais bien tous les contours de cette problématique, mais comme dans d'autres communes, les habitants sont excédés de n'avoir pas de couverture mobile dans un pays dit développé.

Nous sommes dans l'obligation de porter leurs doléances et de tout faire pour que leur quotidien soit plus en adéquation avec les développements technologiques du 21ème siècle, dans une époque où l'on demande aux administrés d'être connectés en permanence quel que soit l'âge et la situation.

Et on ne peut nier que les communes rurales ne sont pas traitées par les opérateurs (notamment Orange) comme ils le font pour les grandes agglomérations (voir pour la fibre optique notamment). Les collectivités locales et l'État doivent cofinancer, mais pour les personnes sous alimentées les abonnements sont identiques à ceux des personnes dont le réseau est excellent.

Dans cette attente, ne serait-il pas opportun de réduire le montant de ces abonnements...

Pour revenir à notre commune, et le secteur de Lorette en particulier, la situation est identique pour les habitants de Saint-Martin-Petit (commune du Lot-et-Garonne) qui habitent dans le vallon de l'autre coté du ruisseau...

Ne serait-il pas opportun d'envisager une action commune avec le Lot-et-Garonne sur ce secteur ? et de nous réserver un meilleur classement pour une intervention plus rapide ? »

Courrier sans réponse à ce jour...

Église de Lorette

Le conseil départemental vient de nous a accorder une subvention de 5 642 € pour financer l'étude préalable à la restauration de l'église Notre Dame de Lorette.

Une rencontre avec l'architecte, monsieur DUFOUR, est prévue le 11 janvier pour engager les travaux.

Église de Saint-Michel

La reprise des travaux sur le clocher-mur suite à sinistre, décollement des enduits, s'est achevée le 11 décembre.

L'échafaudage a été retiré, le 17 décembre.

Notre église a retrouvé son lustre d'antan.

Réseaux

Voirie

Les travaux sur les chemins et voies communales sont terminés :

- CR 14 « Naussan »,
- CR 40 « Cathélicq »
- VC 14 « La planche »
- VC 3 « Marin »
- VC 12 « Grand champ »
- Accès cimetièrè St-Michel

Défense incendie

Nous sommes toujours dans l'attente de la réalisation des points d'eau incendie promis par Véolia avant la fin de l'année.

Dénomination et numérotation des voies communales

Une première rencontre a eu lieu le 6 novembre avec La Poste.

Nous avons transmis les plans de la commune et les dénominations des voies et impasses décidées par le conseil municipal dans sa séance du 17 octobre ; le maximum d'appellations actuelles a été conservé, mais celles-ci doivent être validées.

Début 2019, un avant-projet nous sera remis.

Enquête mobilité des seniors

3 ans après la première demande formulée par le maire, la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde (CdC) prend, enfin en compte, une des difficultés majeures que beaucoup de seniors rencontrent au quotidien : la mobilité.

Dans l'optique de répondre aux besoins d'une population en difficulté, toujours plus nombreuse, la CdC a lancé une enquête mobilité en partenariat avec Cap Solidaire.

Nous avons reçu 16 réponses, les retardataires peuvent encore nous transmettre le questionnaire.

Espérons que cette initiative aboutira sur des actions concrètes que notre collectivité pourra financer.

Fourgon @pefem rural'it

Le fourgon numérique propose un espace avec un ordinateur en accès libre connecté à internet.

Madame Pakita Pageau se tient à votre disposition et n'hésitez pas à la joindre par téléphone ou mail pour plus d'information.

Un autre espace lui permet de vous accompagner pour accomplir les démarches administratives les plus diverses (demande de carte d'identité, passeport, recherche pôle emploi, rédaction d'un CV, etc).

Fourgon @pefem rural'it

Services gratuits accessibles à tous

Tel : 07 72 29 39 22

Accompagnement et accès libre

aux démarches administratives sur internet

• Création boîte mail

• Dossier CAF / MSA / CPAM / CARSAT

• Permis de conduire / Carte grise

• Passeport / Carte Nationale d'Identité

• Pôle Emploi

• CV / Lettre / Courrier

• Scanner / Imprimer

Lieu d'écoute, et mise en relation avec les organismes ou associations en fonction de la demande

Région Nouvelle-Aquitaine | ATEFEM 10 rue des Jacobins 33100 La Réole
Mail : apefem.rural@orange.fr



Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 17 octobre 2018

Lors de cette réunion, Monsieur le Maire a fait le bilan des travaux engagés, en cours ou terminés.
Vous les retrouverez dans la rubrique « Actualités » ci-dessus.

Retrait délibération n° 36-2018 du 25 juin 2018, télétransmise le 17 juillet, portant refus du déclassement des compteurs d'électricité et de leur élimination et leur remplacement par des compteurs communicants « Linky » sur le territoire de la commune de SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du 17 septembre transmis par Monsieur le Sous-Préfet de Langon, reçu par messagerie le 17 septembre et par courrier en RAR le 26 septembre, qui fait suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2018 portant refus du déclassement des compteurs d'électricité et de leur élimination et leur remplacement par des compteurs communicants « Linky » sur le territoire de la commune de SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE ;

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la commune a transféré la compétence « autorité organisatrice de réseau de distribution d'électricité et de gaz » définie à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, au Syndicat Intercommunal d'Électrification de l'Entre-Deux-Mers, et que le Conseil Municipal n'est donc plus compétent pour délibérer en tant qu'autorité organisatrice de distribution (AOD) d'électricité.

Il est également précisé que :

- les compteurs sont par définition des appareils de mesure et de contrôle mis en œuvre pour la tarification et la facturation. Il en résulte que la décision de remplacer les compteurs a le caractère d'une décision de gestion qui relève de la compétence du SIE de l'Entre-Deux-Mers, contrairement à l'argument invoqué au titre du 8ème considérant de la délibération en cause ;
- si les compteurs d'électricité sont bien la propriété de l'AOD d'électricité, seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter ;
- les compteurs devant faire l'objet de remplacement par le concessionnaire pendant la période d'exécution du contrat de concession, notre collectivité n'est pas fondée à disposer des compteurs existants comme biens de retour et à se prononcer sur leur éventuel déclassement.

De plus, Monsieur le Sous-Préfet, rappelle que la loi n° 2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte a entendu généraliser le déploiement des compteurs d'électricité de nouvelle génération, comme « Linky ». Il s'agit donc d'une obligation légale incombant aux réseaux de distribution d'énergie et les communes ne sauraient aller à l'encontre d'un dispositif prévu par la loi.

Monsieur le Sous-Préfet informe que la délibération n°36-2018 du 25 juin 2018 est entachée d'illégalité et que la demande de retrait s'inscrit dans le cadre du recours gracieux qui lui est ouvert au titre du contrôle de légalité et préalable à une décision de déféré devant le tribunal administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- de procéder au retrait de la délibération n°36-2018 du 25 juin 2018

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une information sera faite auprès des habitants.



Votre mairie sera fermée
du 24 décembre 2018 au 04 janvier 2019 inclus
Vous pouvez contacter le Maire en cas d'urgence

Site internet : <http://stmicheldelapujade.free>

Adresse mail mairie : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr